

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N°2017-22

DATE DE CONVOCATION
14/06/2017

L'an deux mil dix sept,
Le 22 Juin 2017 à 19 heures.

DATE D'AFFICHAGE
14/06/2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean Michel DEGREMONT, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Etaient présents :

Me Sophie MEURDESOLF, Mr Jean DIDIER, Mr Dominique NAVET, Me Fabienne PRIMA (présente à 19 heures 15), Mr GRARE Bernard , , Me Catherine VANDEKERKHOVE, Me Michèle CAFFIER, Mr Michel QUANDALLE, Me Rachel DAUSSE, Mr Bernard MOUSSAY, Me Valérie DRANSART, Me Michèle AUGÉ (présente à 19 heures 30), Mr Guy PETIT, Mr Michel CLABAUT

Votants [18]
Exprimés [18]

DEPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

03 JUL. 2017



Excusés :

Me LECAILLE Marie-Françoise donne pouvoir à Mr Dominique NAVET
Me BOULY Béatrice donne pouvoir à Mme Valérie DRANSART
Mr DIDIER Jean donne pouvoir à Bernard GRARE
Mr FLOUR Jean Pierre donne pouvoir à Fabienne PRIMA

Formant la majorité des Membres en exercice.

Mme Catherine VANDEKERKHOVE est nommée secrétaire de séance

Objet : VENTE PARCELLES DE TERRAIN

Monsieur le Maire propose de mettre en vente diverses parcelles de terrain sur le territoire de la commune et demande l'autorisation d'effectuer toutes les démarches pour le bon déroulement de la transaction.

Il propose de choisir un notaire pour déterminer le meilleur prix du mètre carré et la rédaction des actes notariés, l'autorisation de signer tous les documents concernant ces ventes.

Les parcelles concernées sont :

Parcelle rue de Verdun cadastrée AB 205 pour une superficie de 550 m2
(superficie totale 1082 m2 mais une division de parcelle sera demandée)

Concernant ce terrain, Jean Michel DEGREMONT, Maire, souhaite que la priorité
soit donnée aux occupants qui cultivent cette parcelle.

Le terrain n'est pas vendu pour édification d'une maison, donc les personnes
soucieuses d'acquérir ce terrain dans le but de construire se verront la vente refusée
jusqu'à une nouvelle consultation du conseil municipal.

Rue de Verdun cadastrée AB 202 pour une superficie de 121 m2

Rue de la Chapelle cadastrée AL 67 pour une superficie de 1118 m2

Avenue de la Forêt cadastrée AB 218 pour une superficie de 334 m2 – Garage
municipal.

Où l'exposé de Monsieur le Maire à 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention le
conseil municipal est favorable à la vente des parcelles désignées ci-dessus et aux
conditions mentionnées.

Parcelle rue de Verdun cadastrée AB 205 pour une superficie de
550 m2 (superficie totale 1082 m2 mais une division de parcelle sera demandée)

Concernant ce terrain, Jean Michel DEGREMONT, Maire, souhaite que la priorité
soit donnée aux occupants qui cultivent cette parcelle.

Le terrain n'est pas vendu pour édification d'une maison, donc les personnes
soucieuses d'acquérir ce terrain dans le but de construire se verront la vente refusée
jusqu'à une nouvelle consultation du conseil municipal.

Rue de Verdun cadastrée AB 202 pour une superficie de 121 m2

Rue de la Chapelle cadastrée AL 67 pour une superficie de 1118 m2

Avenue de la Forêt cadastrée AB 218 pour une superficie de 334 m2 – Garage
municipal.

Conseil Municipal : les Membres présents.
Fait et délibéré les jour mois, et an susdit :

Conseil Municipal : les Membres présents.
Fait et délibéré les jour mois, et an susdit :

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

03 JUIL. 2017



Fait à La capelle Les Boulogne

Le 22 Juin 2017

Le Maire,

